

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	23

Date de la Convocation  
22/01/2025

Date d'affichage  
22/01/2025

**OBJET**

Délégations consenties au  
Maire par le Conseil  
Municipal pour les Coupes  
sanitaires - Vente de bois –  
Budaet Forêt

Séance du 30 Janvier 2025 \_\_\_\_\_

L'an Deux Mil Vingt Cinq \_\_\_\_\_

Et le trente \_\_\_\_\_

A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de **Mme RAVET Véronique, Maire.**

Présents : RAVET V. - MILLET D. – GUILLAUBEZ C. – VINCENT B. – NIOGRET C. – PARNALLAND E. – BUFFAUT C. - COLOMBET M. – CERQUEIRA C. – FRATTER M. – PERDRIX T. – BARBIER M. – HASSOUN K. – MOREIRA J. – LADRE R. - BOURGEON A. - BOURDONNAY C - DE MATOS C.

Absents : ARMETTA C.- PARIS-CADET J. – GROSSIORD A.

Excusé : OZDEMIR Y.

Procuration est donnée par PITTION V. à RAVET V.

Procuration est donnée par PICHON H. à NIOGRET C.

Procuration est donnée par BARBERIS P. à COLOMBET M.

Procuration est donnée par KILIC D. à VINCENT B

Procuration est donnée par RHODET F. à FRATTER M.

Secrétaire de Séance : CERQUEIRA Carlos

**Rapporteur : D. MILLET**

M. MILLET Daniel en charge de la forêt, rappelle la crise sanitaire actuelle. Depuis 2018, d'importantes mortalités d'arbres sont constatées dans les forêts de sapin et d'épicéa des montagnes de l'Ain. Ces dépérissements provoqués par les effets du changement climatique imposent des récoltes sanitaires en urgence.

Des récoltes anticipées par dérogation au plan de gestion en vigueur sont constamment sollicités par ONF et font l'objet d'une délibération.

Afin de gagner en réactivité et par simplification administrative, il est proposé au Conseil Municipal de déléguer à Mme le Maire, pour la durée du mandat les décisions relatives aux coupes sanitaires et leur commercialisation.

LE CONSEIL après avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la délégation,

DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les documents s'y rapportant.

Suivent les signatures

Le Secrétaire  
Carlos CERQUEIRA



Le Maire,  
Véronique RAVET



Accusé de réception en préfecture  
001-210100319-20250130-2025-01\_30\_10-DE  
Date de télétransmission : 31/01/2025  
Date de réception préfecture : 31/01/2025